



# Nos priorités communales pour 2024

version 1.0 - 21 avril 2023

Le présent document est une synthèse, en cours d'élaboration, des préoccupations qui animent la Coopérative politique VEGA en vue des élections communales d'octobre 2024. Il servira de fil rouge aux discussions que nous allons mener avec l'ensemble des partenaires potentiels en vue de la formation d'une majorité de progrès social, démocratique et écologique pour la prochaine mandature, voire en vue d'une éventuelle alliance électorale.

Il ne s'agit donc pas (encore tout à fait) d'un programme politique passant méthodiquement en revue l'ensemble des domaines de l'action publique locale, mais de points saillants que nous souhaitons mettre à l'agenda.

Nous rendons ce document public parce que nous souhaitons le soumettre au débat et susciter des échanges avec nos concitoyennes et nos concitoyens, mais aussi dans le but que chacune et chacun puisse savoir sur quelles bases VEGA aborde les négociations à venir.

## Principes généraux

1. Réaffirmer la dimension démocratique de l'action politique : la vie communale est un socle démocratique essentiel. Agir en conséquence, en assurant une grande lisibilité de l'action publique, en favorisant l'implication des citoyennes et des citoyens dans la vie publique, en travaillant de manière continue sur les méthodes de concertation concernant les décisions importantes, mais aussi en soutenant le remarquable tissu culturel et social liégeois dans sa capacité d'intégration démocratique, et en soutenant la transversalité, les ressources et les compétences internes de la Ville dans la définition et la mise en œuvre de l'action publique. Faire advenir une institution politique métropolitaine.
2. Attaquer frontalement le phénomène de l'exode urbain, qui est en train de mettre à genoux notre institution communale, en misant prioritairement sur la qualité de vie, la santé et la sécurité des habitants, en reconquérant les espaces publics, en réduisant significativement les facilités accordées à la pénétration et au stationnement automobiles et mettant les besoins des enfants au cœur des préoccupations

communales.

3. Préparer les chocs qui arrivent : augmentation des coûts énergétiques, épisodes météorologiques extraordinaires, augmentation d'autres risques climatiques... en cherchant à garantir à toutes et tous des conditions de vie décentes dans ce nouveau régime écologique, ce qui demande dès à présent un niveau élevé d'anticipation des contraintes en matière d'alimentation, de logement, d'énergie, de mobilité, de santé, etc.
4. Soutenir la réindustrialisation de l'agglomération liégeoise, vecteur d'emploi et de prospérité, mais aussi de résilience écologique et d'indépendance géopolitique. Contribuer à la relocalisation en Europe de toutes les productions vitales, donner une place centrale à l'économie sociale et rompre avec la doctrine de « l'économie de l'offre ». Dès lors, ne plus faire de la logistique le cœur du projet économique local. Acter la nécessité de reconverter, à moyen terme, les activités les plus dépendantes des énergies fossiles, en particulier le fret aérien.
5. Chercher, en toutes circonstances, à simplifier le fonctionnement de l'institution publique et la rendre accessible. Questionner le coût, pour l'administration mais aussi pour le citoyen, des dispositifs réglementaires et techniques que l'on souhaite mettre en place. Ne pas céder aux logiques de l'évaluation permanente (New public management), qui alourdissent de façon exagérée le travail des fonctionnaires. Examiner les interfaces entre la Ville et le citoyen — mais aussi les interfaces internes — sous l'angle de l'expérience utilisateur.

## Points clés

1. Revendiquer ouvertement la **création d'une métropole** à l'échelle de l'arrondissement, dotée du pouvoir fiscal et de l'élection directe.
2. Mettre en place une **régie des énergies vertes**, pour fournir les services communaux en énergie verte et, dans un second temps, pour garantir à toutes et tous l'accès à un socle d'énergie à prix raisonnable.
3. Lancer le projet de la **ligne 2 du tram**, entre Ans et Chênée, comme axe de développement urbain pour la prochaine décennie. En conséquence, ajuster les projets BHNS existants pour les rendre compatibles.
4. Créer **quatre itinéraires cyclables continus** en site propre séparé, à travers la ville.
5. Développer le **réseau de chaleur urbain** dans l'ensemble de la ville, en visant à la rendre accessible, à moyen terme, aux particuliers.
6. Instaurer un **moratoire sur la construction de nouveaux parkings** en rotation.
7. Reconquérir la **sécurité des piétons** sur les trottoirs. Faire évoluer la tolérance publique envers le parking sauvage, sanctuariser les passages protégés, zones

scolaires et piétonniers/de rencontre.

8. Amorcer le projet d'un **grand musée d'art**.

## **Approfondir la démocratie urbaine**

1. Faciliter l'**accès du public à l'information** relative aux matières traitées par la Ville. Approfondir la disponibilité numérique de la commune. Garantir et étendre un accès universel physique aux guichets communaux. Publier un organigramme de l'administration. Relancer la publication d'annuaires statistiques. Rendre possible la consultation en ligne des procédures d'urbanisme, au moins pour les projets publics et les projets les plus importants. Améliorer l'espace web dédié aux travaux du Conseil communal, y rendre disponibles les interpellations et questions écrites. Développer la démarche d'open data. De manière sectorielle, travailler avec l'administration et les intercommunales à décloisonner la collecte, la production et la transmission d'information, ceci afin de développer la connaissance que la ville a de ses propres ressources internes, et leur usage.
2. Favoriser l'**accès du plus grand nombre aux fonctions représentatives**, en cherchant à rendre les horaires des réunions compatibles avec les contraintes des travailleurs, en facilitant l'accès des élus et autres mandataires communaux à des modules de formation leur permettant de jouer pleinement leur rôle, en cherchant des solutions pour permettre aux parents de jeunes enfants de s'impliquer dans la vie publique.
3. Soutenir le secteur associatif : **indexer les subventions** récurrentes sur les montants d'avant-covid, augmenter la dotation des structures actives dans le soutien à la citoyenneté (notamment les comités de quartier).
4. De manière sectorielle et spécifique, identifier et **apprendre des expériences de participation et concertation qui fonctionnent**, les soutenir et les développer/étendre. Arriver à terme à un cadastre de la participation publique. Développer la médiation institutionnelle dans les secteurs pertinents (intercommunales, aménagements urbains,...).
5. Banaliser le recours à la **consultation populaire communale** pour entériner les principaux documents d'orientation ou pour arbitrer les questions qui suscitent de fortes réticences dans la société.
6. Soutenir clairement le **transfert du pouvoir fiscal et de l'élection directe du niveau provincial vers une institution métropolitaine à créer** et, à moyen terme, la mise des intercommunales sous le contrôle politique de cette institution nouvelle. Chercher à rassembler dans cette institution un ensemble cohérent de compétences ayant trait à la gestion des réseaux (adduction d'eau, épuration, énergie, collecte des déchets, etc), au territoire (planification urbanistique, gestion du transport public,...), à la santé (hôpitaux). Faire réaliser une étude sur les coûts de la centralité. Veiller à ce que ce mouvement soit d'abord celui de la création d'un pouvoir démocratique pensé à l'échelle de la ville vécue (versus les approches strictement technos).

Documenter la situation en missionnant une étude relative aux coûts de la centralité urbaine, en collaboration ou non avec la Ville de Charleroi.

## **Mettre les enfants et la jeunesse au cœur des préoccupations**

1. Créer une **compétence échevinale de la ville à hauteur des enfants**, pour que chaque politique menée soit regardée sous l'angle de l'intérêt des enfants.
2. Créer deux ou trois **plaines de jeux +++**, dans des lieux où les familles peuvent venir passer quelques heures agréablement.
3. Organiser des **marches exploratoires** avec des enfants dans l'espace public, pour identifier la manière de rendre celui-ci plus accueillant pour eux.
4. Garantir l'accès à des **cours de natation** pour tous les élèves inscrits dans l'enseignement obligatoire communal.

## **Économiser et mutualiser l'énergie**

1. Créer une **régie communale (ou intercommunale) de l'énergie** visant à développer des capacités de production locale d'énergie verte, dans le but de progressivement garantir à chaque Liégeoise et chaque Liégeois l'accès à un socle d'énergie bon marché.
2. Développer le **réseau de chaleur urbain**, en étendant l'initiative existante et/ou en en développant de nouvelles. Viser la desserte des immeubles de logement dans la décennie.

## **Sortir notre transport public de son arriération**

1. Imposer à la Région la nécessité de lancer les études puis le chantier de la **deuxième ligne de tramway (Transurbaine)**, d'ici la fin de la décennie, entre la gare d'Ans et Chênée (voire Vaux-sous-Chèvremont), y compris le barreau Sud (Leman/Georges-Ista) et les antennes vers Bressoux et Angleur. Favoriser un tracé maximisant la desserte des pôles urbains existants ou en devenir (et notamment le cœur d'Outremeuse) plutôt qu'un tracé rectiligne visant d'abord à la pénétration urbaine mais laissant à l'écart des quartiers importants.
2. Faire évoluer le **réseau de bus**, pour créer des lignes de rocade, des lignes traversantes ou pour améliorer fortement l'intermodalité avec le rail. Éviter la logique du rabattement systématique des lignes de bus sur le tram. Recréer les liens directs entre rive droite et centre-ville qui ont été perdus avec la modification du tracé de la ligne 4.
3. Opter pour une version du **téléphérique vers la Citadelle** clairement orientée vers la mobilité quotidienne (donc l'intermodalité avec le rail, le tram, le bus, le P+R de Vottem...) et une échelle métropolitaine.

4. Miser sur la **ligne 40 comme axe structurant de la rive droite**, en obtenant au minimum la réouverture des points d'arrêts des Vennes et de Cornillon, mais en mettant aussi à l'agenda la possibilité d'ouvrir des points d'arrêts à la Bonne-Femme, à Jupille et à Wandre. Veiller à la qualité de l'intermodalité, des espaces publics et des cheminements piétons autour de ces points d'arrêts. Chercher à étoffer autour d'eux l'offre de services, publics comme privés.
5. Exiger une **accessibilité réelle de tous les lieux de soins** pour les personnes non motorisées. Améliorer l'accessibilité non motorisée des lieux de sport (stationnement vélo sécurisé, bus en fin de journée, etc).
6. Étendre la période de fonctionnement de la **navette fluviale** et la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.
7. Réclamer l'institution d'une **autorité métropolitaine**, pour l'organisation de l'ensemble des réseaux de transport public.

## Quintupler la part modale du vélo

1. Réaliser, au cours de la mandature, **quatre itinéraires cyclables continus**, en site propre, selon un standard de qualité intégrant au minimum un revêtement hydrocarboné continu (sans bordure à franchir), une largeur moyenne de 3 m, une séparation physique avec les voitures, un éclairage adapté :
  - De Malvaux (connexion au Ravel 38) à Burenville (connexion au Ravel 210) via la Bonne-Femme et les Guillemins ;
  - Du Val-Benoît (connexion à la rue de l'hippodrome) au Tribouillet via Avroy et Saint-Lambert ;
  - Du Sart Tilman à Ans-Bas, via Angleur-centre, Grétry, Saint-Lambert et Fontainebleau ;
  - De Jupille à Saint-Gilles via Bressoux et la place Delcourt ;
2. Mettre fin à la création d'**espaces partagés** entre piétons et cyclistes, qui mettent en danger les piétons et empêchent les cyclistes de circuler à vitesse utile. Rendre à l'usage exclusif des piétons certains espaces mixtes très fréquentés (Ravel Meuse entre Boverie et Tanneurs, piétonniers étroits, etc) à condition qu'existe ou que soit créée une infrastructure cyclable parallèle.
3. Utiliser systématiquement un **revêtement de couleur** (le même partout, et de préférence un revêtement hydrocarboné teinté dans la masse, non lisse) pour les itinéraires cyclables.
4. Mettre en place d'un **réseau de parkings** vélo fermés et abrités, dans tous les quartiers.
5. Assurer l'**entretien régulier** des itinéraires cyclables structurants. Le nettoyage des feuilles mortes doit se faire de façon hebdomadaire. Le déneigement doit notamment être assuré avant 7h du matin.

6. Intensifier la **lutte contre le vol** de vélos, y compris en utilisant des traceurs GPS et en obtenant des mandats de perquisition rapide pour récupérer les vélos volés là où ils sont repérés.
7. Soutenir et intensifier la **formation** à l'usage du vélo (dans les écoles, mais aussi pour différents publics cibles d'adultes non cyclistes).
8. Soutenir le développement du **tourisme à vélo**, en soutenant les projets régionaux (notamment la Vesdrienne ou l'amélioration du Ravel Meuse), en étoffant les infrastructures (points d'eau et espaces de pique-nique le long du Ravel), en sensibilisant le secteur hôtelier à l'accueil des cyclistes, en communiquant sur cette thématique. Location de vélos à la gare (horaires).
9. Financer les **associations cyclistes**, pour leur permettre d'assumer le suivi de l'ensemble des dossiers où leur intervention est utile, mais aussi pour soutenir l'apprentissage du vélo pour les publics qui en sont éloignés ou pour développer la vie de la communauté cycliste.

## **Produire de nouveaux quartiers**

1. Doter la Ville (directement ou via une structure intercommunale) d'un **bras armé foncier**, permettant d'exercer un droit de préemption lorsque cela est utile et d'assurer une maîtrise foncière publique dans les grands sites de mutation de la ville.
2. Ouvrir une réflexion de fond sur l'**avenir du campus du Sart Tilman**, autour des objectifs suivants : retour des facultés de sciences humaines dans le centre-ville, développement d'un quartier nouveau, dense, piétonnier et emblématique, dans le coeur du campus (à l'emplacement des parkings et bretelles routières), création d'un axe de transport public structurant (idéalement ferroviaire) desservant le CHU et le campus et positionnant celui-ci à l'échelle nationale.
3. Mener à bien la **réhabilitation du site « LBP »** (Chênée), y intégrer le site du confluent de la Vesdre et de l'Ourthe, augmenter la part de logement dans le projet, densifier les abords de la gare, créer un pôle multimodal associant train, tram (Transurbaine) et bus.
4. Envisager la transformation des **zonings commerciaux situés le long du Boulevard de l'automobile** en quartiers mixtes et denses, tels qu'esquissés dans les travaux préparatoires au Schéma de développement communal (SDC).

## **Reconquérir l'espace public**

1. Veiller en tout premier lieu à la qualité de déplacement des **piétons** : élargir les trottoirs lorsque c'est nécessaire, identifier et créer les liaisons piétonnes manquantes, réparer les itinéraires piétons dégradés, créer plusieurs centaines de nouveaux passages pour piétons.

2. Apporter des solutions de franchissements des grandes **césures urbaines** (autoroutes, voies de chemin de fer, cours d'eau...), en créant passerelles ou tunnel pour renforcer le maillage des modes doux. Notamment à Glain (autoroute), à Chênée (Ourthe et Vesdre), entre le Val Benoit et Rénory,...
3. Faire de la Transurbaine, l'axe central du développement urbain de la prochaine décennie, l'utiliser comme levier pour **résorber les deux dernières autoroutes urbaines** (Burenville-Cadran et boulevard « de l'automobile ») et favoriser des projets urbains denses, qualitatifs et fortement tournés vers une mobilité alternative, permettant de valoriser intelligemment les nombreux sites à enjeux situés le long du tracé (ancien charbonnage de l'Espérance, abords de la place Saint-Nicolas, carrefour de Fontainebleau, site « Barvaux », boulevard Cuivre-et-zinc, site Bolliden, site Uhoda, gare d'Angleur, site LBP, etc).
4. Mettre en place un plan de circulation visant à **supprimer, à moyen terme, tout transit automobile dans le centre-ville**, en ce compris la circulation motorisée privée sur l'axe Saint-Lambert/Yser et sur les quais de l'hypercentre.
5. Mettre en place une « **Low danger zone** » dans les quartiers denses : limitation de la vitesse, limitation de la circulation des véhicules dangereux (notamment les poids-lourds), notamment aux heures de sortie des écoles. Accompagner les projets de pacification du trafic des îlots par un soutien méthodologique à la police et aux comités de quartier.
6. Limiter fortement la construction de nouveaux parkings et réduire l'offre dans l'hypercentre, en instaurant un **moratoire sur la construction nette de nouvelles places de parkings**, en favorisant la reconversion des parkings les plus centraux (notamment en parkings vélos), en réduisant le nombre de places de référence dans le règlement communal pour les nouvelles constructions situées à proximité des axes de transport public, en taxant les places de stationnement des implantations commerciales périphériques.

## Protéger et faire grandir les espaces verts

1. Sanctuariser plusieurs **grands espaces verts et agricoles** existants via modification du plan de secteur (Ry-Ponet, Chartreuse, Naniot-Molinvaux, Thier-à-Liège,...). ↩
2. Poursuivre le projet de **Parc du Ry-Ponet**, en combinant non seulement une fonction agricole de proximité, mais aussi des fonctions de réserve de biodiversité et de loisir populaire (réserve de fraîcheur en été pour les familles non motorisées). Chercher la possibilité de créer, en collaboration avec les autres communes partenaires, une « maison du parc » (accueil du public, hébergement touristique, promotion des productions du parc, valorisation du patrimoine naturel, organisation d'événements culturels, etc), idéalement dans l'ancienne ferme Sainte-Anne. ↩
3. Garantir l'**accès des espaces verts** en soirée et tôt le matin, particulièrement en période de canicule.

4. Intensifier la **plantation d'arbres** dans l'espace public, notamment en prévoyant systématiquement la présence d'un alignement d'arbres lors de la réfection des voiries de plus 10m de large. Exiger que deux arbres soient replantés sur le territoire communal pour chaque arbre adulte abattu.
5. Poursuivre la politique de création de **petits espaces verts de quartier**, notamment dans le quartier des Guillemins (site Icadi), à Grivegnée-Bas, en Outremeuse (place du Congrès), en Saint-Léonard (site « de la gendarmerie »),...
6. Soutenir la création d'un **parc linéaire sur le Quai des Ardennes** (grâce à la réduction de celui-ci à deux bandes de circulation), assurant une liaison verte entre Boverie et Ry-Ponet. Faire passer les bus circulant actuellement sur cet axe par l'Avenue du Luxembourg, afin d'optimiser leur connexion avec la future station REL qui sera installée à cet endroit.

## Agir pour le droit au logement

1. Mettre en place un dispositif de **médiation pour éviter les expulsions** locatives. ↩
2. Mener à bien plusieurs opérations visant remettre en usage des logements situés dans les **étages des immeubles de commerce** du centre-ville (création d'accès communs via des coursives en intérieur d'îlot, création de cours et jardin,...), sans ignorer leur coût très important.
3. Soutenir la création de plusieurs projets de « **Community land trust** », afin de favoriser l'accès (acquisitif) au logement pour les personnes ayant de petits revenus.
4. Favoriser la création de **logements de petite taille** (studios), notamment en autorisant les propriétaires-habitants à créer un logement de ce type dans leur maison, même lorsque le seuil des 200 m<sup>2</sup> n'est pas atteint.
5. Favoriser la **conversion d'immeubles de bureau** en logements.
6. Organiser du **testing anonyme** pour lutter contre les discriminations au logement, y compris dans le logement étudiant.
7. **Faire contribuer les promotions immobilières** à la production de logements sociaux, à travers le système des charges d'urbanisme, en établissant que, par 10 unités de logements d'habitation construits ou rénovés, un logement revienne dans le giron de l'AIS ou en propriété propre d'une société de logement.
8. Lutter activement contre le **sans-abrisme**, par le travail social en amont des expulsions, mais aussi en renforçant les capacités d'accueil et en soutenant plus activement les associations de terrain.
9. Soutenir et reconnaître l'**habitat léger**.



10. Lutter contre l'**insalubrité**, en renforçant les contrôles et en augmentant les sanctions pour les propriétaires donnant à bail des logements dangereux.
11. Délégitimer activement tous les mécanismes visant à sanctionner les **cohabitants** et employer toutes les voies de droit permettant d'éviter l'application de ces sanctions.

## **Renforcer la capacité du CPAS à soutenir les personnes en difficulté sociale**

1. Plaider pour une augmentation progressive des allocations **au-delà du seuil de pauvreté** et pour une mutualisation complète du coût du RI à l'échelon régional ou fédéral, pour faire cesser la situation qui voit les communes pauvres devoir contribuer le plus à son financement.
2. Soumettre le CPAS à une **évaluation externe** visant à prévenir toute procédure abusive ou illégale — par exemple l'exigence d'extraits de compte bancaire pour donner accès au RI. Révoquer les principes du New Public Management, au profit d'un retour aux principes du Service public.
3. **Rendre automatique l'octroi** et la prolongation des RI pour les demandeurs d'allocations sociales ou lors de déménagement pour éviter que la surcharge administrative du CPAS ne contribue à des dégringolades dans la grande précarité, l'endettement voire le sans-abrisme.
4. Standardiser en faveur des allocataires sociaux les procédures de **compléments de RI** pour les travailleurs précaires, mesure permettant notamment une plus grande intégration et sécurité matérielle des femmes.
5. Instituer une **commission consultative du travail social** et des allocataires sociaux, qui aurait notamment la possibilité de faire remonter des questions vers le Conseil de l'Action Sociale.
6. Renforcer les complémentarités, partenariats et la coopération avec les **coopératives immobilières sociales**. Relayer les levées de fonds visant à créer du logement social coopératif afin d'accroître le parc.
7. Mener une **étude relative à la précarité des femmes et des enfants** ainsi qu'à la précarité étudiante.
8. Renforcer le cadre du **personnel administratif** du CPAS pour permettre aux travailleurs sociaux et assistants sociaux de se concentrer sur les tâches d'accompagnement, de conseil et d'aide.

## **Investir dans les bâtiments scolaires**

1. Accélérer l'amélioration de la **performance énergétique du bâti**, en ayant un souci particulier pour la question de la ventilation (VMC), dont l'importance en matière de

santé publique n'est plus à démontrer.

2. Porter une attention particulière aux **polluants intérieurs** (choix de matériaux naturels, de peintures peu émissives, de produits d'entretien adaptés, etc).
3. Adopter un **plan de réduction du bruit** dans le contexte scolaire, notamment en travaillant à réduire la réverbération des surfaces.
4. Verdurer et **débitumiser les cours de récréation**. faire le bilan de la campagne « osez le vert » et pérenniser l'initiative pour les écoles de la ville.
5. Remettre en service des **cuisines** et porter une attention particulière aux espaces dédiés aux repas.

### **Mieux utiliser les outils culturels publics**

1. Favoriser le rassemblement des collections d'art existantes (Ville, Université, collectionneurs,...) dans un lieu commun. Préparer le lancement du projet d'un **grand musée d'art**, complémentaire à la Boverie (et si possible proche voire très proche) laquelle demeurera comme lieu dédié aux expositions temporaires. Reformuler complètement le **musée Curtius**, aujourd'hui égaré dans un propos disparate, en faire le musée d'histoire de la ville.
2. Faire du **Trianon** un outil culturel mutualisé pour les arts de la scène.
3. Favoriser la **décentralisation de l'académie Grétry** en rive gauche.
4. Soutenir le réseau des « **petits** » **lieux culturels**, notamment en les aidant à mettre en œuvre des économies d'énergie, à réaliser des travaux d'insonorisation ou à répondre aux exigences des pompiers.
5. Instaurer un **abonnement annuel** familial aux musées de la Ville.
6. Impliquer la Ville dans la réflexion sur l'avenir du **Palais des Princes-évêques**, avec le souci d'y installer une fonction culturelle majeure et accessible au public.
7. Soutenir la mise en place d'**espaces de création** pour le monde artistique.
8. Unifier la **communication et la billettique** de l'ensemble des musées publics liégeois (sous l'égide de la métropole ?).

### **Promouvoir la santé et le sport**

1. Lutter activement contre le **bruit** et la **pollution de l'air**, en exigeant l'arrêt des décollages nocturnes de gros porteurs à Liège Airport, en réduisant la vitesse sur les voiries urbaines, en limitant l'accès des poids lourds dans le milieu urbain,...

2. Poursuivre le mouvement entamé dans les crèches et les écoles vers une **alimentation locale, de qualité et moins carnée**, notamment dans les institutions hospitalières publiques.
3. Diligenter un audit sur l'**accessibilité PMR** des bâtiments publics.
4. Soutenir la création d'une **maison de naissance** à côté du CHR.
5. Élargir les **horaires des piscines** publiques.
6. Créer un lieu consacré aux **sports de patin** ou leur ouvrir une infrastructure existante.
7. Veiller à ce que les **terres agricoles du CPAS** soient affectées à des projets favorisant l'agriculture paysanne plutôt que l'agroindustrie.

### **Mettre la police au service de la vie urbaine**

1. Réunir au moins une fois par trimestre le Conseil communal dans sa fonction de **Conseil de police**, avec un ordre du jour négocié avec les groupes politiques.
2. Favoriser l'identification par les citoyens de leurs **inspecteurs de quartier** et limiter le turn-over dans cette fonction.
3. Développer et apporter un soutien méthodologique dans les concertations concernant les évolutions de **plans de circulation** dans les quartiers, en accord avec les principes STOP et la sécurisation des itinéraires des usagers faibles.
4. Veiller à la **confidentialité des échanges entre policiers et citoyens**, notamment dans les espaces d'accueil des commissariats.
5. Mener une **action structurelle contre le stationnement illégal**. Sanctuariser les zones de dégagement autour des passages protégés. Appuyer ces évolutions de la tolérance avec des outils de communication dans l'espace urbain, pour favoriser la modification des comportements dangereux.
6. Favoriser le **recrutement** de policiers issus des quartiers populaires liégeois, notamment en incluant des questions relatives à ceux-ci dans les procédures de sélection.
7. Intensifier la **lutte contre les comportements racistes et sexistes** dans l'espace public, exiger une attitude exemplaire des policiers eux-mêmes.
8. Étudier la possibilité de **rassembler sur le site de Natalis la police fédérale et l'IILE** et chercher à mutualiser certaines infrastructures entre les trois entités (notamment des équipements sportifs qui pourrait également être accessible pour le quartier).

9. Susciter des **synergies et collaborations entre zones de police** au niveau de la métropole. Organiser une réunion annuelle commune des conseils de police des zones de l'arrondissement.
10. Intensifier la **formation** des policiers sur les formes d'intervention privilégiant la conciliation, la négociation, le dialogue interculturel et la prise en compte des questions de genre et LGBTQIA+.
11. Circonscrire les prérogatives d'action du **Peloton anti-banditisme** (PAB), soumettre l'acquisition de nouveaux équipements offensifs de la police à une évaluation d'ensemble.
12. Exiger que la gestion des **manifestations** et autres événements à caractère politique restent systématiquement du ressort de la police liégeoise — et que les renforts fédéraux restent subordonnés au commandement de celle-ci.

### **Rendre la fiscalité plus juste**

1. Envisager des mécanismes fiscaux visant à **faire contribuer les péri-urbains** au financement des services publics urbains dont ils bénéficient.
2. Intensifier le travail de **mise à jour des revenus cadastraux**, afin que chaque propriétaire contribue de façon équitable au financement des services publics.
3. Envisager une **captation des plus-values** après rénovation urbaine (les pouvoirs publics doivent indemniser les propriétaires lorsque des travaux ou qualification au plan de secteur engendrent une moins-value à un bien, l'inverse devrait aussi exister).